

PROCÈS-VERBAL

CANADA  
 PROVINCE DE QUÉBEC  
 SAINTE-AGATHE-DES-MONTS  
 CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES LAURENTIDES

Séance ordinaire du **mercredi 7 décembre 2022**, du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, dûment convoquée et tenue en présentiel au centre administratif du Centre de services scolaire des Laurentides, 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts, à laquelle sont présents :

Les membres du conseil d'administration :

M. Martin Barbeau	Président
Mme Véronique Menand	Vice-Présidente
M. Dominic Asselin	
Mme Chantal Bonneville	
M. Gabriel Dagenais (virtuel)	
Mme Francine H.-Michaud	
Mme Stéphanie Leclerc	
M. Stéphanie Léveillé (virtuel)	
Mme Marie-Hélène Ouellette	
M. Pierre-Luc Tremblay	
M. Pascal Savard (virtuel)	
M. Normand Sénéchal	
Mme Marie-Hélène Vigeant	

Les membres de la direction générale et des directions de service :

M. Sébastien Tardif	Directeur général
Mme Julie Lamonde	Directrice générale adjointe
Mme Marie-Josée Albert	Directrice des ressources financières
M. Louis Piché	Secrétaire général et directeur des communications, agissant à titre de secrétaire de la séance
M. Stéphane Sénéchal	Directeur des technologies et de l'organisation scolaire

Tous étaient présents.

## 1.0 Ouverture de la séance

Le président de la séance du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, déclare la séance ouverte et remercie les membres du personnel qui ont contribué à l'événement soulignant le 50<sup>e</sup> anniversaire du Centre de services scolaire des Laurentides.

## 2.0 Prise des présences, constatation du quorum

Une fois les présences prises, le secrétaire général, M. Louis Piché, constate le quorum.

(Incidence : Il est 19 h).

## 3.0 Adoption de l'ordre du jour

### 251<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

**IL EST PROPOSÉ** par la vice-présidente, Mme Véronique Menand, d'ajouter le point 8.5 à l'ordre du jour ainsi libellé : Services de garde des écoles Le Tremplin et La Relève - horaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice, Mme Marie-Hélène Vigeant :

**D'ADOPTER** le projet de l'ordre du jour tel que soumis et en modifiant l'année du point 10.5 par 2021-2022 y incluant l'ajout du point 8.5.

### 252<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

**IL EST PROPOSÉ** par Mme Marie-Hélène Ouellette :

**D'ADOPTER** le projet de l'ordre du jour tel que soumis y incluant l'ajout du point 8.5.

### **NOTE IMPORTANTE – COVID-19**

**ÉTANT DONNÉ LES MESURES DE PRÉVENTION ACTUELLES, LA SÉANCE ORDINAIRE SERA TENUE EN PRÉSENTIEL, LES DÉCISIONS QUI DÉCOULERONT DE LADITE SÉANCE SERONT PUBLIÉES ULTÉRIEUREMENT.**

**LES MEMBRES DU PUBLIC QUI AURONT DES QUESTIONS POURRONT S'INSCRIRE POUR PARTICIPER VIRTUELLEMENT OU EN PRÉSENTIEL À LA SÉANCE ORDINAIRE AU MOINS 24 HEURES AVANT LA TENUE DE CELLE-CI.**

Le 2 décembre 2022

### **AUX MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Mesdames,  
Messieurs,

À la demande du président vous êtes par la présente convoqués à une **séance ordinaire** du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Laurentides, qui aura lieu en présentiel pour les membres du conseil d'administration le mercredi **7 décembre 2022, 19 h**, à partir du centre administratif, au 13, rue Saint-Antoine, à Sainte-Agathe-des-Monts.

Le projet d'ordre du jour de la séance sera le suivant :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Prise des présences et constatation du quorum
- 3.0 Adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2022 ([docs 4.0](#))
- 5.0 Affaires découlant des procès-verbaux
- 6.0 Période de questions – Public

- 7.0 Comité de parents
- 8.0 Direction générale (*temps estimé : 45 minutes*)
  - 8.1 PEVR – suivi
  - 8.2 Rapport annuel 2021-2022 – Information (doc 8.2)
  - 8.3 Rapport du protecteur de l'élève – Information (doc 8.3)
  - 8.4 Protecteur de l'élève – Mandat – Huis clos - Adoption (doc 8.4)
  - 8.5 Services de garde des écoles Le Tremplin et La Relève - horaire – Adoption (doc 8.5) (à ajouter sur place)
- 9.0 Gouvernance (*temps estimé : 15 minutes*)
  - 9.1 Nomination d'un membre du conseil d'administration – Huis clos – Adoption
- 10.0 Service des ressources financières (*temps estimé : 45 minutes*)
  - 10.1 Comptes rendus du comité de vérification du 15 juin et 21 novembre 2022 (docs 10.1)
  - 10.2 Rapport du comité de vérification – Information
  - 10.3 Comptes rendus du comité de répartition des ressources (avril à septembre 2022) (docs 10.3)
  - 10.4 Amendement à la Politique Remboursement des frais de déplacement et de séjour du personnel et des membres du conseil des commissaires – Adoption (docs 10.4)
  - 10.5 Résultats financiers 2021-2022 – Information (docs 10.5)
- 11.0 Service des technologies, de l'organisation scolaire (*temps estimé : 10 minutes*)
  - 11.1 Amendement à la politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves – Adoption (doc 11.1)
- 12.0 Rapport d'activités de la direction générale – Information
- 13.0 Affaires diverses
- 14.0 Levée

Le secrétaire général,

Louis Piché

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2022

##### 253<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le procès-verbal des délibérations du conseil d'administration doit être approuvé au commencement de la séance suivante;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet du procès-verbal a été transmis aux membres plus de six heures avant la présente séance;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice, Mme Marie-Hélène Ouellette :

**DE DISPENSER** le secrétaire général d'en faire la lecture, conformément à l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*;

**D'APPROUVER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 octobre 2022.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

## 5.0 Affaires découlant des procès-verbaux

En suivi à la séance du conseil d'administration du 12 octobre 2022 et au procès-verbal, la directrice du service des ressources éducatives et administratrice, Mme Chantal Bonneville, présente des comparables de taux de diplomation. Celle-ci indique qu'il est difficile de comparer directement les taux de réussite, car différents facteurs peuvent affecter ceux-ci, dont l'indice de milieu socio-économique (IMSE). Néanmoins, il est possible de constater que le taux de diplomation du Centre de services scolaire des Laurentides est légèrement plus bas que celui de l'ensemble du réseau public au Québec pour les cohortes d'élèves qui ont débuté leur parcours scolaire de 2013 à 2016. Toutefois, le taux de diplomation est similaire ou même plus élevé si on le compare à quatre centres de services scolaires dont la taille est comparable.

Quant aux taux de diplomation pour les métiers semi-spécialisés (FMS), Mme Bonneville explique qu'il n'est pas possible de faire une comparaison avec d'autres organisations puisque les programmes et les compositions de groupes sont différents. Au sein du Centre de services scolaire des Laurentides, il n'y a pas de données suffisantes pour faire un comparable dans le temps, mais les données seront colligées pour les prochaines années.

## 6.0 Période de questions - Public

Madame Marie-Josée Lebel, résidente de Sainte-Adèle, qui a soumis au préalable des questions écrites et des documents au conseil d'administration, s'adresse virtuellement au conseil d'administration pour poser ses questions.

Madame Lebel questionne le fait que des informations contradictoires auraient pu être dites aux parents de l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin et de la Polyvalente des Monts quant aux programmes particuliers. Selon les propos soumis par Mme Lebel, il aurait été dit que des places de programmes seront subdivisées au prorata des secteurs et qu'un élève hors bassin admis aura sa place réservée pour tout son secondaire. De plus, selon Mme Lebel, il aurait été mentionné que le transport scolaire serait assuré pour les prochaines années, moyennant une augmentation des frais chaque année. Ces éléments seraient en contradiction avec la politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves amendée proposée.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, souligne vouloir rétablir les faits. Notamment, il précise qu'il n'y a jamais eu de garantie à l'effet qu'il n'y aurait pas de changement au cours du parcours scolaire des élèves. Quant aux critères d'admission et à la division des places, le président, M. Martin Barbeau, précise qu'il y aurait eu un changement au niveau de la Polyvalente des Monts, mais qu'il n'y a pas encore eu de changement aux critères qui prévalaient à l'école secondaire Augustin-Norbert-Morin, le tout selon les pouvoirs détenus par les écoles à ce sujet. Monsieur Barbeau souligne que pour les programmes particuliers dans ces écoles, les élèves dont ce n'est pas l'école de quartier n'ont jamais été admis pour tout leur parcours scolaire.

Monsieur Barbeau précise que relativement aux frais de transport scolaire pour les élèves des programmes particuliers dont ce n'est pas l'école de quartier, le coût sera conservé pour ceux qui étaient déjà inscrits à la date de la révision de la tarification. Cependant, pour les nouveaux élèves acceptés, selon l'orientation adoptée, les coûts de transport augmenteraient progressivement sur trois ans.

Madame Marie-Josée Lebel demande pourquoi les informations qui proviennent des écoles sont différentes.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, précise que les directions ont certainement fait des représentations selon leurs connaissances.

Madame Lebel indique qu'il aurait été dit au niveau des écoles qu'une place serait réservée dans le transport scolaire et demande quel est l'état de situation.

M. Barbeau indique que le transport se poursuivra pour les élèves hors bassin.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, précise qu'il y a effectivement une intention de poursuivre le transport pour les élèves hors bassin, mais que des variations trop importantes de clientèle pourraient engendrer une révision du transport dans le futur.

L'administratrice, Mme Stéphanie Leclerc, demande si sa compréhension est exacte à l'effet qu'il faut avant tout prioriser les élèves dont l'école est celle de leur quartier.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, précise qu'en vertu de la loi, il faut prioriser les élèves dont l'école est celle de leur quartier.

En référence au questionnement soumis par écrit de Madame Lebel qui demande du conseil d'administration notamment « que proposez-vous pour me convaincre que mon enfant aura des chances égales d'épanouissement et de développement dans son parcours scolaire », le président du conseil d'administration indique qu'une réponse à ce questionnement a été fournie auparavant et qu'il revient au conseil d'établissement et aux équipes-écoles de proposer, le cas échéant, une offre de programmes particuliers.

Madame Lebel mentionne qu'elle n'est pas d'accord avec l'approche et qu'il devrait y avoir l'égalité des chances en accord avec la loi.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, indique que ce n'est pas l'endroit pour faire un débat sur la loi tout en précisant que la volonté du conseil d'administration est de démocratiser une offre de services, mais que ceci s'articule au niveau des écoles.

Madame Lebel demande ce que le conseil d'administration compte faire relativement à l'importance des programmes régionaux.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, précise que le conseil d'administration s'est réuni l'année dernière et a établi des principes directeurs relatifs à l'offre de services et invite Mme Lebel à lire ces principes.

## 7.0 Comité de parents

(Ce point a été traité après le point 8.1.)

## 8.0 DIRECTION GÉNÉRALE

### 8.1 PEVR

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, présente le plan de travail ainsi que l'échéancier révisé du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR).

Mme Lamonde présente également les trois valeurs qui ont été retenues dans le cadre du processus d'élaboration du nouveau Plan d'engagement vers la réussite, soit la bienveillance, la collaboration et l'engagement.

Ces valeurs sont au service de la mission, de la réussite et du développement du plein potentiel de chaque individu.

Madame Lamonde fait également état des manifestations desdites valeurs par le biais d'une présentation visuelle.

Il est expliqué que ces valeurs regroupent également plusieurs éléments sous-jacents. Par exemple, la bienveillance inclut notamment le respect. Cet énoncé de valeurs et des manifestations de celles-ci résulte de travaux effectués par le comité d'engagement pour la réussite des élèves, du comité de parents et du comité consultatif de gestion.

L'administratrice, Mme Chantal Bonneville, précise qu'il est bien de décliner les valeurs en manifestations.

L'administrateur, M. Gabriel Dagenais, mentionne qu'il est heureux de voir la cohérence et le pas de recul pris afin que les décisions puissent aller dans une direction cohérente. M. Dagenais exprime aimer que le respect fasse partie des manifestations de la bienveillance.

## 7.0 Comité de parents

L'administrateur, M. Normand Sénéchal, fait état des sujets ayant été traités aux comités de parents s'étant tenus respectivement les 17 octobre et 14 novembre 2022.

Les sujets abordés le 17 octobre 2022 ont été notamment : un sondage quant au Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) présenté par la directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, et les amendements proposés à la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves présentés par M. Stéphane Sénéchal, directeur du service des technologies et de l'organisation scolaire. Au surplus, le sujet des projets éducatifs des écoles et des programmes régionaux a été discuté. Les membres du comité de parents ont refusé à majorité le sondage proposé lors de cette discussion.

Les membres ont également fait l'élection de la présidente du comité de parents, Mme Margarita Solis, et fait l'élection de différents membres sur différents comités, dont le comité consultatif des transports, la Fondation pour la réussite des élèves, le comité pour la Fédération des comités de parents du Québec, etc.

Les sujets discutés le 14 novembre 2022 ont été les suivants : les critères d'admission à l'Option des Amériques, un retour sur le sondage concernant le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR), une explication des prochaines étapes devant être effectuées par le comité d'engagement pour la réussite des élèves, les amendements au cadre organisationnel des services de garde, les règles de fonctionnement des écoles, les dispositifs d'écoute à distance et le caractère illégal de l'écoute à distance, un état de situation sur le comité de transport, la nouvelle direction de service en matière de transport, les bris de service en transport et les explications fournies dont notamment qu'il n'y a alors pas de frais pour le service de garde résultant de ces bris de service, le soutien au comportement positif (SCP) en transport et au service de garde et l'électrification du transport scolaire. Finalement, il y a eu des discussions sur la fermeture de plages horaires de certains services de garde.

## 8.2 Rapport annuel 2021-2022 – Information

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, présente le rapport annuel 2021-2022 qui sera transmis aux autorités ministérielles.

Celui-ci expose ce qui était les trois grandes priorités organisationnelles de l'année, soit : soutenir les élèves vulnérables, améliorer la qualité de l'expérience employé et la satisfaction au travail et finalement l'optimisation des processus administratifs.

Monsieur Barbeau explique que le Plan d'engagement vers la réussite de 2018 arrive à terme et qu'il y aura un questionnement quant à la quantité d'objectifs à avoir.

Monsieur Barbeau précise que les actes d'intimidation et de violence représentent ce qui a été rapporté à la direction générale du Centre de services scolaire. M. Barbeau explique que le rapport annuel fait notamment état des ressources financières de l'organisation et du rapport du protecteur de l'élève.

L'administratrice, Mme Francine H.-Michaud, demande comment il est possible qu'il y ait des événements déclarés et non déclarés en matière de violence et d'intimidation.

Le président du conseil d'administration, M. Barbeau, indique que les événements non déclarés sont habituellement ceux qui sont gérés et réglés au niveau des écoles.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, précise qu'effectivement, il pourrait y avoir davantage de déclarations à la direction générale et qu'un travail demeure à effectuer.

M. Barbeau invite l'ensemble des gens à prendre connaissance dudit rapport annuel pour plus de détails.

### 8.3 Rapport du protecteur de l'élève – Information

Le secrétaire général et directeur des communications, M. Louis Piché, soumet au conseil d'administration le rapport du protecteur de l'élève 2021-2022 et résume celui-ci.

M. Piché fait état que dans le rapport soumis au Centre de services scolaire, le protecteur de l'élève relève le nombre de plaintes qu'il a reçues et la nature de celles-ci, la nature des correctifs qu'il a recommandés ainsi que les suites qu'il a données. Le mandat du protecteur de l'élève est résumé par la lecture des différents volets du mandat tels que décrits au rapport. Les principes fondamentaux qui expliquent le travail du protecteur de l'élève tel que décrit au rapport sont lus, soit : l'indépendance, l'impartialité, la confidentialité et l'accessibilité.

Le secrétaire général, M. Louis Piché, fait état de la nature des demandes traitées telles que libellées au rapport du protecteur de l'élève ainsi que du nombre de dossiers traités, soit 28. Un avis écrit a été fait par le protecteur de l'élève pendant la période de référence et aucune plainte n'a été portée à l'attention du protecteur de l'élève pour cause de harcèlement, d'intimidation ou de violence.

Les membres sont invités à prendre connaissance du rapport présenté dans sa totalité.

### 8.4 Protecteur de l'élève – Mandat – Adoption

#### 254<sup>e</sup> RÉSOLUTION : Huis clos

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Normand Sénéchal, de siéger à huis clos pour l'étude de ce point.

Il est 19 h 52.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### 255<sup>e</sup> RÉSOLUTION : Levée du huis clos

IL EST PROPOSÉ par l'administrateur, M. Pierre-Luc Tremblay, de lever le huis clos.

Il est 20 h 15.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### Protecteur de l'élève – Mandat

Le mandat du protecteur de l'élève actuel arrive à terme ce 31 décembre 2022 à la demande de celui-ci. Dans l'attente de l'entrée en vigueur de la nouvelle *Loi sur le protecteur national de l'élève*, il est requis d'éviter de se retrouver sans protecteur de l'élève.

#### 256<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

Huis clos

**ATTENDU** qu'un projet de loi s'intitulant « *Loi sur le protecteur national de l'élève* » devrait être adopté et ainsi mettre un terme à la nomination locale d'un protecteur de l'élève;

**CONSIDÉRANT** le contexte actuel d'incertitude relativement à la mise en œuvre de la *Loi sur le protecteur national de l'élève*;

**CONSIDÉRANT** que le mandat du protecteur de l'élève actuel du Centre de services scolaire des Laurentides se termine à la demande de ce dernier le 31 décembre prochain;

**CONSIDÉRANT** que le Centre de services scolaire ne peut pas se retrouver sans protecteur de l'élève advenant un délai dans l'adoption de la *Loi sur le protecteur national de l'élève*;

**CONSIDÉRANT** que le comité de gouvernance et d'éthique a reçu et analysé des candidatures de personnes intéressées à agir à titre de protecteur de l'élève pour le Centre de services scolaire des Laurentides;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administrateur, M. Dominic Asselin :

**DE DÉSIGNER** un nouveau protecteur de l'élève, ci-après désignée Mme Dominique Paillé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 jusqu'à ce que la nouvelle *Loi sur le protecteur national de l'élève*, par son effet, mette fin au mandat de cette dernière;

Et

**D'AUTORISER** le directeur général à convenir avec Mme Dominique Paillé des modalités relatives aux services et mandat du protecteur de l'élève.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 8.5 Services de garde des écoles Le Tremplin et La Relève - horaire – *Adoption*

(Ce point a été traité après le point 9.1.)

## 9.1 Nomination d'un membre du conseil d'administration – *Adoption*

**257<sup>e</sup> RÉSOLUTION :**

**ATTENDU QUE** des mandats sont à combler au sein du conseil d'administration à titre de membres :

- Membre de la communauté, ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles pour la durée non écoulée d'un mandat se terminant le 30 juin 2023;
- Membre du personnel, professionnel non enseignant pour lequel il n'y a aucune candidature malgré les sollicitations.

**ATTENDU** que la désignation doit se faire conformément à l'article 175.10.1 de la *Loi sur l'instruction publique* qui stipule qu'une vacance à un poste de représentant de la communauté au conseil d'administration d'un centre de services scolaire est comblée par la désignation par l'ensemble des membres du conseil d'administration du centre de services scolaire d'une personne possédant les qualités requises et répondant aux conditions exigées pour occuper ce poste, pour la durée non écoulée du mandat;



**CONSIDÉRANT** la séance de cooptation s'étant tenue à huis clos à même la présente séance;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice, Mme Chantal Bonneville :

Membre de la communauté

**DE NOMMER** à titre de membre de la communauté possédant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles pour siéger au conseil d'administration, M. André Mongeau, pour une entrée en fonction à partir de la prestation de serment pour la durée non écoulée d'un mandat se terminant le 30 juin 2023;

Conformément à l'article 143.3 de la *Loi sur l'instruction publique*, le membre prêtera serment devant le directeur général. Une entrée de la prestation de ce serment sera faite dans le livre des délibérations du centre de services scolaire lors de la prochaine séance du conseil d'administration.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**8.5 Services de garde des écoles Le Tremplin et La Relève - horaire – Adoption**

Les services de garde aux écoles Le Tremplin et La Relève étant déficitaires et n'ayant pas les inscriptions requises, les conseils d'établissement, en vertu de leurs compétences, ont approuvé la fermeture du service de garde le matin tel qu'il appert des documents joints au présent projet de résolution.

L'administrateur, M. Dominic Asselin, explique que le Centre de services scolaire des Laurentides devrait combler le budget bien que lesdites plages horaires des services de garde soient non rentables.

L'administrateur, M. Pascal Savard, mentionne qu'en l'absence des inscriptions requises, le déficit est croissant.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, précise qu'une partie de la problématique est que des gens s'inscrivent aux services de garde sans y aller.

L'administrateur, M. Normand Sénéchal, explique que selon les représentations faites par les représentants des conseils d'établissement au comité de parents, ceux-ci fermentaient les places des services de garde déficitaires. Toutefois, toutes les étapes pour fermer ces plages horaires doivent être respectées y incluant l'approbation du conseil d'administration. Selon les représentations faites, il n'y aurait pas vraiment de préjudice à la fermeture des plages horaires.

L'administratrice, Mme Chantal Bonneville, explique qu'il faut tenir compte de l'obligation d'autofinancement et qu'elle serait mal à l'aise d'aller à l'encontre de ceci et du positionnement des conseils d'établissement.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, précise que le service de garde a une obligation d'autofinancement. Puisqu'il y a absence de financement par les utilisateurs, il serait périlleux de créer un précédent important et de soutenir un service qui ne s'autofinance pas.

L'administrateur, M. Pierre-Luc Tremblay, indique mal comprendre pourquoi il ne faudrait pas combler le déficit qui s'élève actuellement à 14 000 \$ pour un petit milieu, dans un objectif de conciliation travail-famille.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, explique que d'autres établissements vont demander d'autres sommes puisque les besoins sont partout. Il faudrait alors faire des coupures ailleurs en services pour financer lesdits besoins. Ceci est un précédent dangereux, au même titre que de financer le transport pour des programmes régionaux au détriment d'autres services.

L'administrateur, M. Gabriel Dagenais, constate qu'il y a une incohérence entre l'égalité des chances et l'autofinancement.

L'administratrice, Mme Francine H.-Michaud, explique que pour certaines plages horaires, il n'y a pas de service de garde dans les établissements de Tremblant, faute d'inscriptions suffisantes.

Celle-ci invite à la prudence, puisque l'idée n'est pas nécessairement bonne de combler ce qui ne s'autofinance pas.

L'administratrice, Mme Marie-Hélène Vigeant, se questionne sur le statut d'inscription.

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, précise que ceci a été analysé et qu'il faut faire confiance au milieu.

L'administrateur, M. Dominic Asselin, demande le vote.

## 258<sup>e</sup> RÉSOLUTION

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 193 (7.1) de la *Loi sur l'instruction publique*, le comité de parents doit être consulté sur les services de garde en milieu scolaire;

**ATTENDU** que conformément à l'article 256 de la *Loi sur l'instruction publique* et de l'article 3 du Règlement sur les services de garde en milieu scolaire et au cadre, le conseil d'établissement doit adresser une demande au Centre de services scolaire pour l'ouverture d'un service, mais également pour y mettre fin;

**CONSIDÉRANT** le nombre insuffisant d'inscriptions et le statut des élèves inscrits pour le service de garde du matin aux écoles Le Tremplin et La Relève;

**CONSIDÉRANT** le déficit budgétaire prévu en fonction du nombre et du statut d'inscriptions;

**CONSIDÉRANT** que les services de garde doivent s'autofinancer;

**CONSIDÉRANT** que le jumelage avec un autre service de garde est non-envisageable;

**CONSIDÉRANT** l'avis émis par le comité de parents et les résolutions des conseils d'établissement des écoles Le Tremplin et La Relève;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice, Mme Francine H.-Michaud :

**D'APPROUVER** les demandes respectives des conseils d'établissement des écoles Le Tremplin et La Relève à fermer la période du matin desdits services de garde.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, décrète une pause.

(Incidence : il est 20 h 40).

Retour de la pause.

(Incidence : il est 20 h 45).

Au retour de la pause l'administratrice, Mme Stéphanie Léveillée, et l'administrateur, M. Gabriel Dagenais, sont absents.

## 9.0 GOUVERNANCE

### 9.1 Nomination d'un membre du conseil d'administration – *Adoption*

(Ce point a été traité à la suite de 8.4)

## 10.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

### 10.1 Comptes rendus du comité de vérification du 15 juin et 21 novembre 2022

La directrice du service des ressources financières, Mme Marie-Josée Albert, fait une présentation des comptes rendus du comité de vérification du 15 juin et 21 novembre 2022.

Retour de l'administrateur, M. Gabriel Dagenais

(Incidence : il est 20 h 49).

Mme Albert explique que dans les sujets traités le 15 juin 2022, il y a eu le suivi de la mise en place d'un plan d'audit interne, la présentation de la situation financière au 31 mars 2022 ainsi que l'analyse du projet de budget 2022-2023.

Mme Albert fait également état des sujets traités lors du comité de vérification s'étant tenu le 21 novembre 2022. Lors dudit comité, il y a eu la présentation et l'analyse du rapport financier 2021-2022 et du rapport de l'auditeur indépendant.

Mme Albert explique qu'il y a eu au 30 juin 2021 un déficit qui a été redressé par un surplus de 5,4 millions de dollars résultant de subventions pour les ajustements salariaux. Les frais administratifs pour l'année s'élevaient à 11,7 %, mais il y a à cet effet des variations possibles résultant de la méthodologie utilisée.

### 10.2 Rapport du comité de vérification

Le président du conseil d'administration, M. Martin Barbeau, siégeant au comité de vérification avec les administratrices mesdames Stéphanie Leclerc et Chantal Bonneville, tient à souligner que les documents présentés par la directrice du service des ressources financières, Mme Marie-Josée Albert, sont clairs et qu'ils permettent une bonne appropriation de l'information.

M. Barbeau exprime une inquiétude quant à l'imprécision de l'entrée des données des élèves inscrits. Celui-ci précise que ce laxisme ne découle pas du service des ressources financières et que des actions sont prévues pour réduire les erreurs, mais que ce volet est préoccupant.

M. Barbeau tient à souligner le travail fait par la directrice du service des ressources financières, Mme Marie-Josée Albert, et son équipe réduite puisque seul un écart de 100 \$ sur un budget de 120 millions a été soulevé par les vérificateurs externes.

### 10.3 Comptes rendus du comité de répartition des ressources (avril à septembre 2022)

La directrice du service des ressources financières, Mme Marie-Josée Albert, présente les comptes rendus des comités de répartition des ressources s'étant tenus d'avril à septembre 2022. De manière non exhaustive, les sujets traités ont été les suivants : les critères de répartition des orthopédagogues, la conciergerie, la répartition des secrétaires et l'opportunité d'avoir une secrétaire assignée à la formation et au soutien des autres et la bonification de certaines mesures : l'allocation pour le mobilier, l'appareillage et l'outillage (MAO) en santé et d'autres mesures. Ont aussi été traités les sujets suivants : le soutien des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage, la classe répit, les carrefours de services et les places disponibles, le financement des conseillers pédagogiques, le financement pour les nouvelles familles ukrainiennes, les mesures pour aider le service aux élèves du service des ressources éducatives, les comparables avec d'autres centres de services scolaires quant à la répartition des secrétaires, la politique de frais de déplacement, les nouvelles mesures et les bonifications pour l'année scolaire 2022-2023, ainsi que la répartition du personnel de soutien par rapport à d'autres organisations.

L'administratrice, Mme Francine H.-Michaud, demande où en est le projet de classe répit puisqu'il n'y aurait pas encore d'enseignant(e) ou de technicien(ne) en éducation spécialisée.

La directrice générale adjointe, Mme Julie Lamonde, précise que le personnel est engagé, mais que le service doit être mis en place dans les locaux de l'École Hôtelière des Laurentides. Un document a été présenté au niveau du secondaire et il devrait y avoir une première demande incessamment.

L'administrateur, M. Gabriel Dagenais, demande s'il ne serait pas opportun de développer des critères pour les secrétaires dans les petits milieux afin de garantir un plancher de services. M. Dagenais demande également si les postes de secrétaires à temps plein peuvent être remis en question dans les petits milieux.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique qu'il n'y a pas de décisions prises, mais que tous les scénarios sont envisagés.

M. Dagenais souligne qu'en raison du roulement au niveau des directions dans les petits milieux, les secrétaires font souvent office de formatrices pour les directions.

M. Tardif précise que cet élément fait partie de la réflexion et que le taux de roulement est à considérer.

L'administrateur, M. Gabriel Dagenais, mentionne que la surcharge de travail des secrétaires devrait également être considérée.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique qu'il n'y a pas à ce stade de choix de scénario quant à la tâche des secrétaires.

L'administrateur, M. Pascal Savard, indique que pour l'évaluation du nombre de surveillants d'école, les configurations d'écoles devraient être prises en considération.

### 10.4 Amendement à la Politique Remboursement des frais de déplacement et de séjour du personnel et des membres du conseil des commissaires – *Adoption*

La directrice du service des ressources financières, Mme Marie-Josée Albert, présente le projet de résolution et les principales modifications proposées à la politique, qui sont : la bonification du tarif par kilomètre à 59 ¢/km, l'exclusion de l'alcool y incluant toute forme de cadeau et la modification des disparités pour payer les frais pour les conseillers pédagogiques et les ouvriers d'entretien notamment en modifiant la méthode de calcul des frais de déplacement à partir du domicile.

L'administratrice, Marie-Hélène Ouellette, demande si une révision périodique est prévue concernant le tarif au kilomètre.

Mme Albert précise que le tarif sera révisé le 1<sup>er</sup> juillet de chaque année.

L'administratrice, Marie-Hélène Ouellette, exprime être en désaccord avec la méthode de calcul du kilométrage tel que libellé à l'article 4.1.1. puisque le lieu de domicile pourrait, dans certaines circonstances, défavoriser l'employé.

L'administrateur, M. Gabriel Dagenais, demande si le taux au kilomètre est bonifié en cas de covoiturage.

Mme Albert indique que le taux est bonifié en cas de covoiturage de 7 ¢/km conformément à la recommandation du comité consultatif de gestion et du comité de répartition des ressources.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique le Centre de services scolaire a fait l'achat de voitures électriques qui contribueront notamment à réduire les frais de transport.

L'administrateur, M. Pascal Savard, fait état qu'il peut être difficile de calculer les courses demandées à l'intérieur d'un déplacement à partir du domicile et que certains pourraient faire le choix de se rendre au travail pour ensuite faire des courses.

M. Tardif précise que rien n'empêche de réclamer l'excédent exigé pour la course.

L'administrateur, M. Pierre-Luc Tremblay, demande si la politique est bien comprise dans son application pour limiter les contrôles complexes.

La directrice du service des ressources financières, Mme Marie-Josée Albert, indique qu'il y a l'ajout d'une annexe pour faciliter le calcul et les vérifications ponctuelles. De plus, celle-ci précise qu'il y aura éventuellement une application automatisée pour faire le calcul à partir des adresses de domicile.

L'administratrice, Mme Marie-Hélène Ouellette, demande le vote afin de retirer l'article 4.1.1. tel que libellé.

#### 259<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

**IL EST PROPOSÉ** par l'administratrice, Mme Marie-Hélène Ouellette, d'ajouter un amendement supplémentaire à la politique de remboursement des frais de déplacement et de séjour du personnel et des membres du conseil des commissaires, soit de retirer l'article 4.1.1.

Le vote est demandé.

Suite au vote, il est **DÉCIDÉ** de ne pas retirer l'article 4.1.1.

**ADOPTÉ À LA MAJORITÉ**

#### 260<sup>e</sup> RÉSOLUTION :

**ATTENDU** que le lancement en consultation de l'amendement à la Politique Remboursement des frais de déplacement et de séjour du personnel et des membres du conseil d'administration à la suite de la 200<sup>e</sup> résolution adoptée le 22 juin 2022;

**CONSIDÉRANT** les avis reçus à la suite des consultations effectuées auprès des syndicats des enseignants, des professionnels et du personnel de soutien ainsi qu'au comité de répartition des ressources;

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable reçu à la suite de la consultation effectuée auprès des membres du comité consultatif de gestion lors de la rencontre tenue le 29 novembre 2022;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du service des ressources financières et de la direction générale;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administrateur, M. Normand Sénéchal :

**D'ADOPTER** l'amendement proposé à la *Politique Remboursement des frais de déplacement et de séjour du personnel et des membres du conseil d'administration* tel que proposé.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 10.5 Résultats financiers 2021-2022 – Information

La directrice du service des ressources financières, Mme Marie-Josée Albert, présente les résultats financiers 2021-2022.

Ces résultats financiers font suite au travail effectué au comité de vérification et au travail du vérificateur externe, quant aux états financiers.

Mme Albert explique qu'il y a eu environ 133 millions de revenus et 128 millions de dépenses. Un surplus de 5.4 millions résulte en partie d'une comptabilisation de dépenses l'année précédente. Mme Albert présente les différentes particularités des états financiers.

Différents enjeux ressortent des états financiers dont notamment un manque à gagner quant aux dépenses liées à la COVID qui ont été remboursées à une hauteur de 631 665 \$ tandis que la demande était faite pour un montant de 1 045 451 \$.

Mme Albert indique que la prudence dans les dépenses est de mise puisque le surplus des états financiers 2021-2022 résulte d'une dépense comptabilisée l'année précédente en raison d'une récupération d'une partie du déficit soit de 15 %.

Au point de vue salarial, un montant de 1 213 372 \$ sur 7 millions n'a pas été financé à ce jour au niveau ministériel, mais une demande a été faite à cet effet puisque cette dépense est récurrente.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique que cette somme pourrait représenter jusqu'à 10 postes au sein de l'organisation.

L'administrateur, M. Dominic Asselin, demande comment les écoles sont informées des sommes disponibles à dépenser.

La directrice du service des ressources financières, Mme Marie-Josée Albert, indique que chacune des écoles bénéficie d'un tableau des mesures et de ce qu'il reste à dépenser et qu'un suivi est fait auprès des écoles.

L'administrateur, M. Gabriel Dagenais, questionne le fait que 1 213 372 \$ n'ait pas été financé à ce jour par le ministère et demande ce qui peut être fait pour requérir cette somme.

La directrice du service des ressources financières, Mme Marie-Josée Albert, et le directeur général, M. Sébastien Tardif, confirment qu'une lettre a été transmise par les directeurs généraux de la région Laval, Laurentides, Lanaudière et la Fédération des centres de services scolaires du Québec pour demander le financement manquant et qu'une réponse est attendue du ministère de l'Éducation.

M. Dagenais demande si une résolution du Centre de services scolaire pourrait aider.

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, confirme que le message a été transmis, mais que la réponse n'est pas garantie.

## 11.0 SERVICE DES TECHNOLOGIES, DE L'ORGANISATION SCOLAIRE

### 11.1 Amendement à la politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves – *Adoption*

Le directeur du service des technologies et de l'organisation scolaire présente le projet de résolution et le retour de consultation.

**261<sup>e</sup> RÉSOLUTION :**

**ATTENDU** les fondements de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., chapitre I-13.3) et plus particulièrement les articles 1, 3, 4, 5, 9, 10, 11, 12, 13, 40, 80, 204, 211, 222, 236, 239, 240, 242, 461.1 et 468, le Centre de services scolaire inscrit annuellement les élèves dans les écoles conformément au choix des parents de l'élève ou de l'élève majeur. Toutefois, si le nombre de demandes d'inscription dans une école excède la capacité d'accueil de l'école, l'inscription se fait selon les critères déterminés par la commission scolaire après consultation du comité de parents (extrait);

**ATTENDU** le lancement en consultation du projet d'amendement de la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves conformément à la 248<sup>e</sup> résolution adoptée le 12 octobre 2022;

**CONSIDÉRANT** les avis exprimés dans le cadre de la consultation;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de la direction du service des technologies informatiques et de l'organisation scolaire ainsi que de la direction générale;

**IL EST PROPOSÉ** par l'administrateur M. Pascal Savard :

**D'ADOPTER** la Politique relative à l'admission, à l'inscription et à la répartition des élèves, tel que figurant au document annexé aux présentes.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**12.0 RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA DIRECTION GÉNÉRALE – INFORMATION**

Le directeur général, M. Sébastien Tardif, indique que le rapport a été transmis.

**13.0 Affaires diverses**

(Aucun sujet)

**14.0 Levée de la séance****262<sup>e</sup> RÉSOLUTION :**

**IL EST PROPOSÉ** par l'administrateur, M. Normand Sénéchal, de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(Incidence : Il est 22 h 04).

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

